

RUBAN ROSE

**Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Déclarée auprès de la préfecture de Paris
Sous le numéro W952000319**

**Siège Social : 48, rue Cambon
75001 PARIS**

* * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

* * * *

Aux Membres de l'Association Ruban Rose,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association RUBAN ROSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'Exercice Professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels relatif à l'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 portant sur la modernisation des états financiers, laquelle constitue un changement de méthode comptable.

JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux Normes d'Exercice Professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

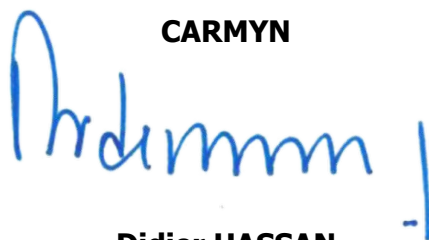
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'Exercice Professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

PARIS, le 15 juin 2026

CARMYN



Didier HASSAN

Commissaire aux comptes

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'Exercice Professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; et,
- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)				
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 380 971		1 380 971	1 087 721
COMPTES DE REGULARISATION	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	400		400	100
	Charges constatées d'avance				
	Valeurs mobilières de placement	2 804 672		2 804 672	
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	2 837 699		2 837 699	4 887 417
	TOTAL (III)	7 023 742		7 023 742	5 975 238
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	7 023 742		7 023 742	5 975 238

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à plus d'un an

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document
audité

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres fonds propres	Autres		
	Report à nouveau	4 630 445	5 387 581
	Excédent ou déficit de l'exercice	(129 298)	(757 136)
	Total des fonds propres (situation nette)	4 501 146	4 630 445
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	4 501 146	4 630 445
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Fonds reportés et dédiés	Total des autres fonds propres		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 915	201 625
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	31 353	24 461
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
TOTAL PASSIF	Autres dettes	2 404 328	1 118 708
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	2 522 595	1 344 794
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	7 023 742	5 975 238
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	2 522 595	1 344 794
	(2) Dont emprunts participatifs		

Document
audité

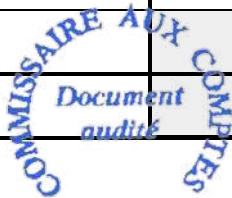
Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	4 229 196	3 825 776
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	63 015	
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	23 981	6
	Total des produits d'exploitation	4 316 192	3 825 782
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 040 183	1 171 883
	Aides financières	3 180 000	3 290 000
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 445	2 496
	Salaires	197 840	145 095
	Cotisations sociales	76 037	51 477
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	36	5
	Total des charges d'exploitation	4 496 540	4 660 956
RESULTAT D'EXPLOITATION		(180 348)	(835 174)



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(180 348)	(835 174)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	51 050	82 518
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		51 050	82 518
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		51 050	82 518
RESULTAT COURANT avant impôts		(129 298)	(752 656)
	Produits exceptionnels		2 571
	Charges exceptionnelles		7 052
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(4 480)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		4 367 242	3 910 872
TOTAL DES CHARGES		4 496 540	4 668 008
EXCEDENT ou DEFICIT		(129 298)	(757 136)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			



Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

1. Plusieurs partenaires ont effectué des dons en nature .

Au titre de l'exercice 2025, ces dons s'élèvent à 217 665 €.

Ils représentent :

AU VERT ET + : Bouquets de fleurs soirée de lancement Octobre Rose

MAGNUM : Moyens techniques pour l'illumination de la tour Eiffel

AMP Visual TV ATLANTIC MEDIA : Captation technique audiovisuelle du spectacle « Octobre Rose »

EXTENSION PLUS : Mise à disposition matériel

IVS TECHNOLOGIES : Mise à disposition matériel

2. Plusieurs Partenaires/Mécènes de l'association réalisent des prestations de communication sans contrepartie financière.

Au titre de l'année 2025, les prestations de communication réalisées dans le cadre de la Campagne OCTOBRE ROSE ont été évaluées à 2 647 749 €.

Elles représentent un dispositif de media gracieux :

- Impressions digitales : 6 043 724
- Parutions dans la presse papier : 20
- Impressions en affichage digital : 57 173 853

Ces transactions n'apparaissent pas dans les comptes de l'association.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Désignation : ASSOCIATION RUBAN ROSE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 7 023 742 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de - 129 298 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11 Juin 2026 par le président de l'association.

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, tel que modifié par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Dérogations

Il convient de signaler que les contributions volontaires des membres fondateurs ou de certains partenaires de l'association ne sont pas valorisées eu égard aux difficultés rencontrées pour les évaluer.

Ainsi, une partie du support administratif et logistique du fonctionnement de l'association est assurée par les membres fondateurs et n'est pas valorisé dans les comptes annuels

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Disponibilité

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document
audité

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Changement de méthode comptable et de présentation

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025 sont détaillées ci-après.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés, entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Conformément à l'application du règlement ANC n° 2022-06, entré en vigueur au 1er janvier 2025, certaines règles de présentation comptable ont été modifiées parmi lesquelles :

- A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan Comptable Général, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale ;
- Les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ; et
- Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations, à l'exception de celles qui ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après :

- Les produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles désormais présentés en produits d'exploitation ;
- Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées désormais présentées en charges d'exploitation ;
- Les produits de cession des immobilisations financières désormais présentés en produits

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

financiers ;

- Les valeurs comptables des immobilisations financières cédées désormais présentées en charges financières ;
- Les reprises de provisions (pour risques et charges afférentes aux litiges et aux contrôles fiscaux et en matière sociale), désormais présentées en produits d'exploitation ;
- Les dotations aux provisions (pour risques et charges afférentes aux litiges et aux contrôles fiscaux et en matière sociale), désormais présentées en charges d'exploitation ;
- La suppression des comptes de transferts de charges : les montants sont désormais inscrits en diminution des comptes de charges liés, en refacturation dans les produits annexes du chiffre d'affaires.

- Conformément au nouveau modèle de bilan figurant dans le règlement ANC 2022-06, les comptes courants d'associés créditeurs portés sur la rubrique « Emprunts et dettes financières diverses » dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, sont désormais mentionnés dans la rubrique « Autres dettes » du bilan passif.

Au 31/12/2025, les reclassements comptabiliser par rapport à la présentation de l'exercice précédent ne sont pas significatifs pour la lecture des comptes annuels.

Comparabilité des exercices

La durée du présent exercice étant identique à celle de l'exercice précédent, la comparaison entre les deux exercices demeure possible. Toutefois, en raison de l'application des nouvelles dispositions du règlement ANC 2022-06, les comptes n'ont pas été établis selon les mêmes principes et méthodes que ceux retenus pour l'exercice précédent. En conséquence, le bilan et le compte de résultat qui vous sont présentés ne revêtent pas une forme strictement identique à celle de l'exercice précédent.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 380 971	1 380 971	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	400	400	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	1 381 371	1 381 371	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	86 915	86 915		
	Personnel et comptes rattachés	9 048	9 048		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	21 565	21 565		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	740	740		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	2 404 328	2 404 328		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	2 522 595	2 522 595		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		142 515
Autres créances clients		142 515
Dons en ligne à recevoir	136 168	
Particuliers - dons à recevoir	532	
Supporters - dons à recevoir	5 815	



Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		13 188
Dettes fiscales et sociales		13 188
Provision pour CP	9 042	
Charges sociales sur C.P.	4 146	



Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	5 746	4 837	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	5 746	4 837	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							
--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »



RUBAN ROSE		Tableau de compte d'emploi annuel des ressources			31/12/2025	
EMPLOIS		Emplois de N	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES	Emplois de N	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
				Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercices		
1- Missions Sociales		4 023 891	297 759	1. Ressources collectées auprès du public		332 719
1.1 Réalisées en France				1.1 Dons et Legs collectées		
1.2 Réalisées à l'étranger				Dons Manuels non affectées Dons Manuels affectés		
2-Frais de recherche de fonds		393 17 670	1 337	1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		3 959 492
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				2. Autres fonds privés		
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés				3. Subventions et autres concours publics		
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics		454 381	33 623	4. Autres produits		51 050 23 775
3- Frais de Fonctionnement				1.1 Produits financiers		
				1.2 Reversement Prix par Laureat		
I - Total des emplois de l'exercice inscrit au Compte de Résultat		4 496 335		I - Total des ressources de l'exercice inscrites au Compte de Résultat		4 367 036
II - Dotations aux provisions				II - Reprises aux provisions		
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées				III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs		
IV - Excédent de ressources de l'exercice				IV - Variation des fonds dédiés		
V - TOTAL Général		4 496 335		V - Insuffisance de ressource de l'exercice		129 298
VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public				VI - TOTAL GENERAL		4 496 335
VII - Total des emplois financés par des ressources collectées auprès du public				VII - Total des emplois financés par des ressources collectées auprès du public		
EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Missions Sociales		2 647 749		Bénévolat Préstations en nature Dons en nature		2 647 749



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	1 087 721		1 087 721	1 656 904
	Autres créances	100		100	776
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	4 887 417		4 887 417	3 898 801	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	5 975 238		5 975 238	5 556 481
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		5 975 238		5 975 238	5 556 481
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					
Dons en nature restant à vendre					
- autorisés par l'organisme de tutelle					

Document
audité

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	5 387 581	4 780 586
	Résultat de l'exercice	(757 136)	606 995
	Total des fonds propres	4 630 445	5 387 581
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
Provisions	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	4 630 445	5 387 581
Fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
DETTES (1)	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	201 625	35 780
	Dettes fiscales et sociales	24 461	2 803
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 118 708	130 317
	Autres dettes		
TOTAL PASSIF	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	1 344 794	168 900
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		5 975 238	5 556 481
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(757 136,32)	606 995,44
(1) Dont à moins d'un an		1 344 794	168 900
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Dons	3 825 776	3 764 373
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	6	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	3 825 782	3 764 373
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 171 883	1 368 412
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 496	705
	Rémunération du personnel	145 095	54 043
	Charges sociales	51 477	13 844
	Subventions accordées par l'association	3 290 000	1 850 000
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	5	223
	Total des charges d'exploitation	4 660 956	3 287 226
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(835 174)	477 147
Produits financiers Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	82 518	79 849
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	82 518	79 849
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(752 656)	556 995
	Produits exceptionnels	2 571	50 000
	Charges exceptionnelles	7 052	
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(4 480)	50 000
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL DES PRODUITS	3 910 872	3 894 222
	TOTAL DES CHARGES	4 668 008	3 287 226
	EXCEDENT ou DEFICIT	(757 136)	606 995
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Document audité